

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 16

Artikel: La breloque fatale
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-205919>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cependant son silence pourrait paraître singulier. M. Mouton ayant enfin la certitude que le « Monsieur qui parle » voudrait bien se taire, toussotte et prononce quelques mots. Le sujet lui importe peu. Il a des notions superficielles de toutes choses, notions puisées dans les journaux et les magazines, même dans les romans soi-disant historiques et les aventures à la Jules Verne. D'ailleurs, il ne part jamais à fond. Très habile en son parler, il s'arrête juste à la difficulté qui lui paraît insurmontable et coupe court à quelques lieux communs. Par exemple : « Il serait très facile de pousser ces considérations plus loin... », ou bien : « Quant au reste, vous le savez aussi bien que moi... », ou encore : « Je ne veux pas abuser de votre attention par une conférence... »

On sourit ; on acquiesce. Chacun est persuadé, en effet, qu'il serait « facile de pousser... », chacun tient aussi à se donner l'air de « savoir aussi bien que... » — ce qui ne signifie pas grand' chose — et l'accord est parfait. Ces dames sont réjouies. « Est-il assez correct, ma chère ? comme il aurait pu écraser M. Prune. Mais, non ! Il a eu pitié ! »

Et M^{me} Gruvot, qui n'est point délicate dans le choix de ses comparaisons, ajoute d'une voix de basse, qualifiée par politesse : « C'est le gros chien qui épargne le roquet. »

Ernest Mouton épargne beaucoup. Ce système de « coupures finales » lui est très familier. Il le sert à toutes sauces et s'en trouve bien. C'est ainsi qu'il utilise certaines citations en langues étrangères, des phrases ou des vers classiques. Pour peu que ces fragments soient de quelque longueur, huit à dix mots, par exemple, Ernest Mouton, manquant d'assurance, use avec bonheur des *et cetera*, et c'est avec un geste exquis qu'il lance ses *et cetera* séduisants, l'air de dire : « Vous connaissez la fin ; je n'insiste pas ; à quoi bon faire montre d'érudition ? »

Ernest Mouton est heureux. Il l'est, grâce à sa merveilleuse habileté ; il a sondé la bêtise humaine et l'incommensurable crédulité de ses compatriotes. Il sait ce que produit l'apparence et ce que vaut la façade. En cette science, Ernest Mouton est passé maître ; il procède avec un tact et une sûreté de main — au figuré — qu'envisierait un diplomate. Il ne se livre jamais. Lorsque, par hasard, la conversation l'amène sur un sujet de lui vraiment connu, il ne « s'emballe » pas, il ne conférencie pas plus qu'en cas d'ignorance. Il coupe court et sacrifie les développements qui lui paraissent superflus. Les auditeurs accoutumés à son genre n'ont lieu d'être surpris et Ernest Mouton grandit en leur estime.

Parfois, cependant, il fait fausse route ; accusé par l'imprévu, il se trouve forcé de traiter un sujet dont il n'a pas même une teinture légère ; il fait des phrases ; il accumule les lieux communs ; il se perd en incidents ; il divague. Alors, si son adversaire le secoue un peu, Ernest Mouton rompt sur place avec une aisance adorable :

— Si vous considérez la chose de ce point de vue, certainement vous avez raison. Dans ce cas-là je me tais. Chacun son opinion !

Et il ajoute avec un sourire : « Nous ne saurons nous entendre. »

Alors, dans la société, c'est un gazouillis d'approbation. Chacun se félicite de ce dénouement et chacun s'assure qu'en effet M. Mouton ne pourrait juger un tel fait du même point de vue que M. Untel. Certainement, le point de vue de M. Mouton est le seul convenable. Et certainement, M. Mouton est un homme précieux.

Et, certainement aussi, M. Mouton est un homme heureux. Aux innocents les mains pleines.

LE PÈRE GRISE.

ON AVARO QU'A BON TIEU

ENT portant, po avaro, crepin, pegnetta et crebillia-foumâre, ne crâio pas qu'en ausse z'u on plie destra que li. Lè dzein racontant que lè banquier de l'autre bet dau lé, pè Dzenèva, tondant mîmameint lè z'ao ; eh bin ! vo djûro que clli que vo dio vouâ arâi pu retondre aprî lè banquier de Dzenèva et que l'arâi retrouvâ on galé recordon. D'ailleu on lâi desai « Niiflia-soutse », lè lot vo dere. Quand l'è que founâve, po ne pas que cein lâi cotâi trâo tchê, l'atsetâve dein onna boutique on quart de bet de cigarette à chiquâ, lè founâve po coumeinci, quemet se l'avâi étâ on cigarette, pu, quand lo tourdzon vegrâi tot petit, lo chiquâve ; du cein, lo chêtsive on bocon et aprî lo frêsâve dein sa pipa po lo founâ ; ramouâve adan bin son chêtsimoqua, pregnâi lè cheindre et la sôute po lè nielliâ, avoué lo rogom, ie grâssive sè solâ.

Eh bin ! clli crebillia-foumâre l'avâi tot parâi bon tieu.

On coup l'avâi à la dzornâ on ovrâi po lâi retenti on bocon son tâi et fêre resservi tote lè tiole. Restâve adi avoué l'ovrâi, du six hâore dau matin à six hâore dau né po être su qu'on ne pouâisse pas lo robâ su l'ovrâdzo et lâi baillive trâi franc per dzo et la nourretoura. Vaitec que, quand l'è que l'ant z'u fê le petit-goutâ à 4 hâore et que l'êtant remontâ su ló tâi, l'ovrâi, quemet a-te fê, ie tsfavau... clliâ... et sè frêse la tita per que bas. Quin affrê ! Ti possibllo ào bon Dieu !

Clli l'ovrâi l'avâi onna fenna et quattro tot petit valottet. Et vaitec que, lo dzo aprî l'einterrâ ie vîgnant lè cinq vè Niiflia-soutse po coudhî lâi dere de lau fêre on petit seco, du que l'êtai ein travailleint por li que clli malhet l'êtai arrevâ.

Oï, pourâ fenna, vu fêre oquie por vò ; po coumeinci, vo complo pas lo petit goutâ que voutron hommo l'a fê drâi devant de sè dêrôtâ et pu ie vo paio tota sa dzornâ, quemet se l'avâi travâillâ tant qu'ao né, quand bin sè dza fotu avau à quattro hâore de l'aprî-midzo.

Ah ! la brava dzein que clli Niiflia-soutse !

MARC A LOUIS.

Une raison. — Un président de tribunal exprimait à un avocat très couru son étonnement de le voir accepter souvent des clients peu dignes de son talent.

— Que voulez-vous, monsieur le président, répond l'avocat, du moment que vous-même avez bien voulu leur donner audience...

Rapport militaire. — Un brigadier du train, dans son rapport :

« Mon capitaine. A la porte de l'écurie n° 4 il n'y a pas de porte, et quand il pleut, il tombe de l'eau !

Rappoo aux poules.

Voici une lettre adressée à un de nos confrères :

« Monsieur le rédacteur,

« Le mois d'avri a commensé voi la déja 15 jour et les poules ne sont pas enco enfermâe dabitide vous annoncé su votre premiere feuile d'avri qui faut les enfermâe pendant tout l'été et cet anée vous navé enco rien dit. Je pense que com me vous avé bien des ouvrages à préparâe vous oublié probablement la poule dont je viens vous rapeler cette petite à faire pou que vous l'oublié pas samdi par que comme il faut beau tans à présent et que on a commensé à cemé les chou ses bougraisces de poule que j'aime bien can maime si elle ne sont pas enfermâe ne se gènes rien pou veni tout renversé les caro et cest ce qui mait arrivé ce matin 6 poule avêque un coque ma tout rebouyer mon petit caros dont je suis forte en colaire et ce qui me fait vous écrire donc si vous plai n'oublie pas d'enfermâe les poule avêque le coque aussi.

« Mes bones salutation. »

LA BRELOQUE FATALE

DANS ses mémoires, le général-baron Thiébault fait cette curieuse révélation. Il s'agit de Napoléon I^{er} après Waterloo.

« Un secret douloureux à rappeler, dit-il, impossible à omettre et appartenant à la dernière période des Cent-Jours, trouve ici sa place. J'en dus la connaissance à mon entière et ancienne intimité avec Cadet-Gassicourt. Ce secret, je l'ai religieusement gardé, et si, aujourd'hui, je cesse de le considérer comme un secret, c'est que Napoléon et Gassicourt, les deux seuls hommes qui y avaient un intérêt personnel, n'existant plus depuis longtemps, il rentre tout à fait dans le domaine de l'histoire.

» Tous ceux qui ont connu Gassicourt savent qu'il joignait à une figure à la fois belle, gracieuse, une taille élevée, un ton et des manières parfaites ; qu'il avait infiniment d'esprit et beaucoup de connaissances, enfin qu'il n'était pas moins remarquable par son amabilité, l'énergie de son caractère et l'élevation de ses sentiments. J'ai dit comment je le mariai et les tristes causes qui le déterminèrent à se séparer de sa femme ; mais, cette rupture ayant impliqué le sacrifice de trente mille livres de revenu, il résolut d'en retrouver l'équivalent dans le produit d'une pharmacie qu'il créa sous le nom de Cadet, nom pharmaceutique. Pour une pharmacie, le nom de Cadet était déjà une garantie de succès ; les supériorités de Gassicourt firent le reste, et le résultat justifia ses espérances.

» L'empereur eut un pharmacien à attacher à sa personne ; Gassicourt fut choisi. Il eut de suite un logement aux Tuilleries et dans chacune des résidences de Napoléon ; il fit avec le quartier impérial la campagne de Wagram, sur laquelle il publia une sorte de relation intitulée : *Voyage à Vienne*, et à la suite de laquelle il fut décoré et nommé chevalier de l'Empire, ce qui fit de lui le premier pharmacien revêtu d'un titre féodal ; enfin, au retour de l'île d'Elbe, il se hâta de reprendre auprès de Napoléon son service, ajoutant de plus en plus aux preuves d'un dévouement sans bornes.

» Telle était sa position lorsque, dans les premiers jours de juin, il fut mandé dans le cabinet de Napoléon, et là, après quelques mots sur la gravité des circonstances, sur les chances de revers auquel on ne devait pas survivre, ou d'une captivité qu'on ne pouvait supporter, il reçut, mais sous l'injonction du secret le plus absolu, l'ordre de préparer lui-même une dose de poison infaillible, de la rendre aussi peu volumineuse que possible et, pour qu'elle fut parfaitement cachée et constamment à portée de la main, de la loger dans une breloque ne pouvant être ouverte que par celui qui en saurait le moyen.

» Bouleversé par un tel ordre, Gassicourt supplia Napoléon de lui permettre quelques mots ; ces mots furent articulés avec toutes les preuves, toutes les marques d'une émotion violente ; ils furent écoutés avec bonté, mais restèrent sans effet. L'ordre fut maintenu et exécuté ; peu avant son départ pour Waterloo, Gassicourt remit en mains propres la breloque contenant la formidable pilule.

» Or, dans la nuit du 21 au 22 juin, un nouvel ordre l'appelle en toute hâte à l'Élysée. Il accourt : Napoléon venait d'avaler le poison ; mais, de nouvelles pensées ayant changé sa détermination, Napoléon demandait, d'en changer l'action.

» Quoique terrifié, les cheveux lui dressant, une sueur froide l'ayant saisi, Gassicourt n'en fit pas moins tout ce qui restait au pouvoir des hommes ; des vomissements aussitôt provoqués, obtenus et alimentés au moyen d'abondantes boissons, lui firent espérer que l'assimilation du poison avait pu être prévenue. Pourtant, en me racontant ces faits trois ans après que Napoléon

était à Sainte-Hélène, il ne pouvait encore se défendre de la terreur que cet empoisonnement n'eût des suites; lorsqu'on parla des souffrances de Napoléon, il frémît à l'idée qu'elles n'en furent le résultat, et, lorsque Napoléon fut mort et que l'on sut que cette mort provenait d'une lésion à l'estomac, il me répéta dix fois pour une: « Quelques parcelles du poison n'ont pu être extraites. Dès lors, ou plus tôt ou plus tard, la mort était infaillible... » Et voilà la cause de cette fin si douloureuse et si prématurée, et la dernière preuve possible des tortures atroces auxquelles la Chambre des Cent-jours mit le comble, comme si elle avait eu pour mission d'assassiner et Napoléon et la France. »

LES TROIS SOLEILS

On a pu lire dans les quotidiens de cette semaine qu'un curieux phénomène de parhélie a été observé le 10 à Belgrade, Semlin et dans toute la région environnante. A sept heures et demie du matin, on vit soudain apparaître au ciel trois soleils, brillant d'un tel éclat qu'il était impossible de distinguer l'astre du jour de ses deux images. Quelques instants après, un arc-en-ciel se forma également à l'horizon. L'apparition dura une heure environ.

Dans ses *Mémoires*, le chroniqueur Pierrefleur, d'Orbe, cite un phénomène tout pareil, observé dans le Pays de Vaud en l'année 1543.

« Le Dimanche 25 fevrier, écrit-il, environ trois heures après midi, furent vus au ciel trois soleils, dont l'un se monstroit évidemment plus gros que les autres deux, qui avoyent droite apparence de soleils, mais non pas si évidents que l'autre. »

POURSUIVIE

Vous êtes invitée à vous présenter au commissariat de police... contravention à la loi du... faute de quoi, etc., etc. Tout ceci sous un gros pli timbré, dont la vue m'a donné une vague inquiétude. J'ai la conscience tranquille et ne suis pas précisément poltronne, mais cette citation et la perspective d'une affaire de police en ces temps de paname me font passer une matinée désagréable.

M. le commissaire, cependant, a été très poli, presque aimable; je lui ai expliqué le cas par le menu, il paraissait y prendre de l'intérêt si bien que je quittai son repaire riant de mes sottes appréhensions, un peu fière aussi d'avoir si bien plaidé ma cause et jugeant l'incident clos sans bourse délier.

Ah ouiche! Trois mois plus tard un nouveau pli suspect dont le facteur me demande un reçu. Ce facteur, exact comme une horloge, a un si bon souci en remettant ses lettres et l'ai satisfait du plaisir que, sans doute, il vous apporte; aujourd'hui, remarquant, bien sûr, mon émotion, il flaire quelque démêlé, me paraît embarrassé, me value gauchemen; est-ce de sa part un sentiment de comiseration ou ai-je baissé dans son estime?

Vous êtes citée en audience publique pour vous justifier... miséricorde! Moi sur le banc des accusés, interpellée devant tout un public de badauds! ah, mais non, j'en ferai une maladie.

L'énergie grandissant devant le péril, je retourne chez le commissaire. Pendar! il prétend que l'affaire ne le concerne plus et m'envoie au greffe, d'où l'on me relance au parquet; chemin faisant, je me trompe de porte, pénétrant dans je ne sais quel bureau; un gendarme me remet sur la bonne voie et enfin, après une course vertigineuse de montées et descentes de grands escaliers, à travers des cours sombres, de corridors résonnantes, j'arrive halante chez un vieux monsieur qui me dévisage d'un œil interrogateur.

Croyant être en présence du maître de céans, je recommande mon boniment que je savais maintenant par cœur et récitaïs depuis une heure avec une incroyable volubilité; l'auditeur du moment n'était qu'un huissier qui me prend mes paperasses en disant: Une minute, ça ne va pas tout seul.

J'attends longtemps, me mémorant les incidents de la dernière heure et, enfin, observant ce qui se passait autour de moi. En avisé vu de ces dignes

écrivassiers, une véritable phalange gouvernementale! ce qu'ils avaient de commun entr'eux, c'était un air heureux, satisfait, absolument pas affairés ou absorbés par un travail intense, oh non! des gens qui ont le loisir d'être aimables, ayant volontiers le mot pour rire et permettre le terme, ne se foulant pas la rate.

De mon banc — je suis toujours chez l'huissier — j'en remarquais un qui, lorsque tout était tranquille, sortait d'un casier le dernier numéro du journal amusant, pour le rentrer lestement à certains pas perçus dans la pièce voisine; un autre grattait avec acharnement, depuis vingt minutes, une tache d'encre sur son buvard bleu, cela faisait un petit bruit qui ajoutait au grand silence de cette sorte de purgatoire; un troisième, évidemment un artiste, dessinait à la plume, je ne pouvais voir quoi, mais à son expression épanouie je juge qu'il s'évertuait à reproduire les traits troublants de l'objet de ses rêves, heureux jeune homme! Un coup de timbre m'avertit que mon heure est venue, je n'ai qu'à bien me tenir.

Ma légère émotion en entrant dans la salle, fait subitement place à un profond étonnement suivi d'un accès de fou rire... comment, ce n'est que toi qui es « Son Excellence » et qui me fais poser devant ta porte!

J'ignorais en effet que mon cousin X. occupait une charge aussi importante; ses excuses, que je crois sincères, se résument à l'assurance qu'il n'avait pris connaissance de mon « dossier » que dans cette minute. Bref, mon affaire est arrangée et je ne passerai pas demain en audience publique.

Ah mais! puisque je suis en train de vous causer — vous m'excusez, n'est-ce pas — mon délit était histoire de couleurs. Fanchette avait secoué à la fenêtre un torchon bleu; or l'agent qui, sur la rue bayait aux corneilles et auquel j'étais redevable de tous ces ennuis, m'expliqua qu'aux termes d'un arrêté de police de récente date, il n'y aurait pas eu contravention si le chiffon eût été blanc, comprenez-vous?

Je suppose l'artiste de tout à l'heure, celui qui dessinait des têtes de madones, être l'auteur de l'arrêté en question.

Rentrée chez moi, je toussais; voilà dix jours que je garde la chambre, c'est l'influenza, vous l'auriez deviné à mon style.

Le docteur.

Deux frères, l'un docteur ès-arts de la chicane, L'autre, habile à traiter sans trop droguer les gens, Habitaient la même cabane
Dans la Cité de Lausanne.

— Cabane est pris ici, vous diront les régents Qui sur le bout du doigt savent leur rhétorique, Pour maison confortable et parfois magnifique. — On sait que ces messieurs, *jalous de notre bien*,

Ne font volontiers rien pour rien
Chez le premier, un soir, fort tard, on carillonne;
La maîtresse du lieu se trouvant sans sa *bonne*
Pour le moment, vient voir qui si rudement sonne.
— « Que voulez-vous, ma chère, et quel cassi pressé... »

— « Madame, excusez-moi; c'est ici que demeure
Le docteur Guéritout? » — « Sans doute. » — I faut

[sur l'heure

— « Qu'i vienne *par chez nous*, car *mon homme* est

[blessé];

» En tombant de *l'hangar* i s'est tout *fricassé*! »

— Ah! mais vous vous trompez vraiment, ma

[pauvre femme];

» Mon époux est docteur *en droit*. » — Eh! brave

[dame];

» Quel bonheur! I l'aura bientôt *rabisconté*:

— Tout son mal est de ce *cotté*! »

(Nos Joyeusetés.) J. MULHAUSER.

DE PROFUNDIS!

On ne connaît pas généralement l'origine d'un dicton fort usité dans notre pays: Boire à *tire-larigot*.

Rigault, c'était le nom de la principale cloche de la cathédrale de Rouen, ainsi appelée par l'archevêque Odo Rigault, qui l'avait donnée. Elle était si pesante que ceux qui la mettaient en branle étaient autorisés à boire dans un *gallon* de vin pris dans les celliers du prélat. De là le dicton Boire à *tire-la-Rigault* (par corruption *Larigot*), pour signifier boire à discréption.

La race des buveurs à tire-la-Rigault n'est pas encore éteinte; en voici la preuve. Dans une paroisse d'un de nos cantons, une riche veuve qui n'avait pas d'enfants mourut en laissant toute sa fortune aux pauvres de l'endroit. Suivant la coutume de la localité, des voisins furent chargés de sonner les cloches et de creuser la fosse; cela se fait gratis, mais on accorde toujours quelques verres de vin aux sonneurs.

Ceux-ci ayant eu vent que la commune serait héritière, se dirent: *La quemouna l'est prao retze, no van beire on fié coup* (la commune est assez riche, nous allons boire un fameux coup), et ils le burent en effet. Voici la note de leurs dépenses

Jeudi 24... On a sonné les quatre cloches pendant demi-heure; ils étaient cinq pour mettre les cloches en branle. Note:

8 litres de vin	fr. 8 —
3 bouteilles de limonade	» 1 80
1 paquet de cigarettes	» 0 50
6 bouteilles de vin ordinaire.	» 4 80

Vendredi 25... On a creusé la fosse; c'était un travail de moins de deux heures pour deux ouvriers. Note:

10 litres de vin	fr. 10 —
Pain et fromage	» 1 —
4 bouteilles de bière	» 1 60
3 cruchons de bière.	» 1 20

Samedi 26... Pour l'enterrement, il y avait deux fossoyeurs et quelques sonneurs, qui ont sonné pendant trois quarts d'heure au plus. Note:

19 litres de vin	fr. 19 —
23 chopines de limonade	» 6 90
Pain et fromage	» 2 —
Total général : 56 fr. 80.	

Enfin finale, les sonneurs se sont battus entre eux.

Et cela est authentique.

Consolation. — Une veuve jouait le désespoir et versait des torrents de larmes.

La domestique, qui savait à quoi s'en tenir sur la sincérité de cette affection, lui dit :

— Il faut que madame prenne bien garde. Dieu a rappelé à Lui monsieur; il faut s'incliner devant sa volonté, sinon pour punir madame Dieu lui rendra monsieur.

Les larmes séchèrent aussitôt.

L'Opérette. — La saison d'opérette a brillamment débuté hier par la représentation de la *Mascotte*. Tous les rôles sont admirablement tenus. Le sexe charmant est fort bien représenté; c'est un grand point dans l'opérette. Les chœurs sont excellents, la mise en scène fort soignée. Une belle saison en perspective.

Demain soir, dimanche, *La Mascotte*; mardi, *Le Petit Duc*; vendredi, *Le grand Mogol*.

Kursaal. — Jeudi soir eut lieu au Kursaal la première de *Favey et Grognuz*, de MM. J. Monnet et E. Tissot. Il n'appartient pas au *Conteur Vaudois* de juger ou d'apprécier en bien ou en mal cette pièce, mais il nous sera permis de nous réjouir du grand succès qu'a eu cette première représentation: le public, très nombreux et des plus sympathiques, a fait une véritable ovation aux auteurs et aux interprètes. Chacun s'accorde à reconnaître que l'adaptation à la scène a été faite avec bonheur et avec adresse, et qu'il eût été difficile de rendre mieux et d'une façon plus vivante, cette gaieté et cette bonhomie vaudoise qui ont fait le succès du récit de Louis Monnet. Les spectateurs sont unanimes également à louer la mise en scène, les décors et les très beaux costumes qui font honneur à M. Tapie et à ses collaborateurs.

Les lecteurs du *Conteur* joindront donc leurs applaudissements à ceux qui ont accueilli l'entrée de Favey, de Grognuz et de l'assesseur sur la scène du Kursaal, et tous auront à cœur d'aller à Bel-Air renouveler connaissance avec ces trois vieux amis.

Rappelons que *Favey et Grognuz* sera donné tous les soirs et en matinée le dimanche. Les billets peuvent être pris au guichet ou retenus à l'avance au bureau de location ou par mandat-postal adressé à la Direction.

NEB.

Rédaction: Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO.